

ARRIVE LE
- 5 MARS 2019
DIRECTION COMBRAILLES
NORD LIMAGNE

Direction Départementale des Territoires
Agence Combraille Nord Limagne
15 rue Eugène Gilbert-BP 50029
63201 RIOM CEDEX

POITIERS, le 01 Mars 2019

Objet : Réponse à l'avis de l'autorité Environnementale pour
le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la ZAC de QUEUILLE.

Interlocuteur : Reda TERROUFI
☎ 05 49 44 70 78
✉ reda.terroufi@sergies.fr

A l'attention de :
Emmanuelle FOURMONT, Responsable de l'agence
Agnes SIMEOS, Responsable centre instructeur

Mesdames,

Conformément à l'article L122-1 du code de l'Environnement, veuillez trouver ci-joint la
réponse à l'avis de l'autorité environnementale pour le projet de centrale photovoltaïque au
sol sur la commune de QUEUILLE.

Cordialement.

Reda TERROUFI
Ingénieur Projets

Réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale

Projet de centrale photovoltaïque au sol
Lieu-dit « Les Bruyais »
63780 QUEUILLE

N° de dossier : 2018-ARA-AP-733
Date du document : 01 mars 2019

L'absence d'avis en date du 21 février 2019 pour le dossier n° 2018-ARA-AP-733 a été notifié sur le site de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes.

En l'absence d'avis de l'autorité environnementale, le maître d'ouvrage SERGIES n'a pas de remarques à apporter.

SERGIES

78 avenue Jacques Cœur - CS 10000 - 86068 POITIERS CEDEX 9

Tél : 05 49 44 79 42 - Fax : 05 49 60 54 30

Mail : contact@sergies.fr - Site : www.sergies.fr

SEML à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 10 100 010 € - SIREN : 437 598 782 - RCS POITIERS